

Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté de communes de Serre-Ponçon

PIÈCE N°3.2.1

Évaluation environnementale

Résumé non technique

Version arrêtée en séance du conseil communautaire du 9/12/25

SOMMAIRE

Présentation du SCoT et synthèse des objectifs	3
Introduction	4
Résumé de l'état initial de l'environnement	4
Milieu physique : des particularités géographiques facteurs de richesses paysagères	4
Un territoire rural majoritairement naturel et peu urbanisé	5
Un territoire doté d'un fort patrimoine naturel	5
Une ressource en eau à préserver	6
Un territoire face aux transitions	6
Un territoire fortement exposé aux risques	7
Peu de nuisances locales	7
Scénario au fil de l'eau	7
Les tendances démographiques et climatiques	7
Les tendances de l'environnement	8
Synthèse des enjeux environnementaux	10
Résumé de l'articulation du SCoT avec les documents cadres	12
Justification du projet au regard de l'environnement	12
L'adéquation du développement avec la ressource en eau et l'assainissement	12
L'adéquation du développement avec les milieux naturels et continuités écologiques	12
Prise en compte du climat et de l'énergie	13
L'intégration des risques	13
La Santé humaine	13
Méthode de l'évaluation environnementale	13
Présentation de la méthode	13
Limites de l'évaluation environnementale	14
Les incidences du SCoT sur l'environnement	15

Envoyé en préfecture le 06/01/2026	
Reçu en préfecture le 06/01/2026	
Publié le	
La plus-value apportée par le SCoT sur l'environnement	15
Prise en compte des enjeux climatiques : effet de serre	16
Analyse des secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI)	18
incidences au regard des enjeux Natura 2000	18
Dispositif de suivi	19

PRÉSENTATION DU SCOT ET SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

Le SCoT de Serre-Ponçon concerne 17 communes réparties sur le Département des Hautes-Alpes et le Département des Alpes-de-Haute-Provence. Il couvre un territoire rural de 609 km² avec près de 17 000 habitants en 2022.

Serre-Ponçon est un territoire à forts enjeux : attractivité touristique, transition écologique, adaptation au changement climatique, accès au logement et aux services. Il fait face à des défis liés à l'urbanisation, la préservation des ressources naturelles et des paysages.

Le PAS est la pièce maîtresse du SCoT, traduisant les ambitions à 20 ans pour un développement équilibré, durable et adapté aux spécificités locales. Il comporte trois axes stratégiques :

1. Serre-Ponçon, un territoire en transition
2. Un patrimoine à préserver
3. Un développement équilibré et maîtrisé

Ces ambitions sont ensuite déclinées de manière plus opérationnelle dans le DOO (Document d'orientations et d'objectifs), qui est la pièce opposable du SCoT.

Orientations et objectifs du DOO
1. SERRE-PONÇON, UN TERRITOIRE EN TRANSITION
1.1. L'EAU, UN ENJEU CENTRAL DE LA TRANSITION DU TERRITOIRE
1.1.1. ASSURER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU POUR LA PRÉSERVER.
1.1.2. GÉRER LA RESSOURCE DANS UNE LOGIQUE DE PARTAGE DES USAGES
1.1.3. S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES ET A SES CONSÉQUENCES
1.2. AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
1.2.1. PROTEGER LES POPULATIONS
1.2.2. S'ADAPTER EN DÉVELOPPANT DES STRATÉGIES ALTERNATIVES
1.3. METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE PERMETtant DE REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET LES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES EN DIMINUANT LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES, EN DÉVELOPPIANT LA

PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES MOBILITES ALTERNATIVES

1.3.1. LIMITER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES
1.3.2. ENGAGER UNE RÉFLEXION COLLECTIVE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
1.3.3. DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE MOBILITÉS ALTERNATIVES
1.4. RÉDUIRE, TRIER, VALORISER ET GÉRER LES DÉCHETS
1.4.1. RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS
1.4.2. VALORISER LES MATÉRIAUX
1.4.3. GÉRER LES DÉCHETS
1.5. INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRAJECTOIRE DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE
1.5.1. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE ÉCONOME DE GESTION DU FONCIER
1.5.2. LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS
2. UN PATRIMOINE À PRÉSERVER
2.1. UN PAYSAGE MAJESTUEUX A PRESERVER
2.1.1. MAINTENIR LES EQUILIBRES ET LA COMPOSITION DES PAYSAGES
2.1.2. AMELIORER LA QUALITE DES ESPACES BATIS
2.2. SAUVEGARDER LA BIODIVERSITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX
2.2.1. PROTEGER LES ESPACES NATURELS LES PLUS SENSIBLES
2.2.2. CONSOLIDER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES
3. UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET MAÎTRISÉ
3.1. UNE ARMATURE URBAINE RESPECTUEUSE DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX
3.1.1. QUALIFIER LE RÔLE DE CHAQUE COMMUNE DANS LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE
3.1.2. ASSURER L'INTERCONNEXION DU TERRITOIRE
3.2. CONSOLIDER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PAR UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE
3.2.1. PERMETTRE UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DIFFÉRENCIÉE S'ADAPTANT AUX ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES DANS LE RESPECT DE L'OBJECTIF DU SRADDET

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le 06/01/2026

ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

3.2.2. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT PERMETTANT À TOUTES ET TOUS DE SE LOGER
3.3. CONSOLIDER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS, SERVICES PUBLICS ET COMMERCES DE PROXIMITÉ
3.3.1. RENFORCER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS
3.3.2. MAINTENIR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ
3.4. UNE ÉCONOMIE A RENFORCER ET A ADAPTER
3.4.1. ASSURER LE MAINTIEN DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES INDUSTRIELLES, TERTIAIRES ET EXTRACTIVES
3.4.2. ADAPTER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE AU DÉFI CLIMATIQUE
3.4.3. ASSURER LA PÉRENNITÉ ET LA TRANSFORMATION DU MODÈLE AGRICOLE
4. VOLET MONTAGNE
5. VOLET LITTORAL
6. DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL, COMMERCIAL ET LOGISTIQUE

INTRODUCTION

L'état initial de l'environnement (EIE) est la première étape qui constitue l'évaluation environnementale. Il s'agit d'une photographie à l'instant t des forces, des faiblesses et des tendances concernant les grandes thématiques environnementales du territoire du SCoT. Cet état initial a permis de mettre en avant les grands enjeux environnementaux susceptibles d'avoir des interactions avec la mise en œuvre du SCoT.

Le scénario au fil de l'eau identifie les grandes tendances de développement du territoire dans le cas où le SCoT ne serait pas mis en œuvre. Il permet de présenter les évolutions tendancielles de l'environnement. Cet exercice reste qualitatif et démonstratif, car les traits d'évolution sont grossis pour en extraire des tendances. Le scénario n'est donc pas quantitatif du fait l'absence de données fines et fiables sur certaines thématiques.

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT INITIAL DE

MILIEU PHYSIQUE : DES PARTICULARITÉS GÉOGRAPHIQUES FACTEURS DE RICHESSES PAYSAGÈRES

Territoire rural de montagne du Nord-est de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) regroupe 17 communes organisées autour de la ville centre d'Embrun (3ème ville des Hautes-Alpes avec plus de 6300 habitants) et de Chorges qui compte plus de 3000 habitants, puis de trois bourgs centres qui comptabilisent plus de 1000 habitants) – Savines-le-Lac, Châteauroux-les-Alpes et Crots.

Protégé d'un écran montagneux, véritable abri climatique, le territoire présente un climat aux nuances méditerranéennes. L'ensoleillement est abondant, particulièrement en hiver. La grande variabilité des températures entraîne des précipitations qui peuvent se faire rares, créant alors des « îlots » de sécheresse sur les secteurs les plus sensibles et avec des besoins en eau élevés telles que les zones d'habitation. Le climat se caractérise également par de très fortes amplitudes thermiques dépassant 50°C entre les minima estivaux et hivernaux.

La CCSP est parcourue par un réseau hydrographique superficiel développé, avec des cours d'eau nombreux qui découpent le territoire en une multitude de vallées et de plans d'eau de superficie très importante (Serre-Ponçon étant le deuxième plus grand lac artificiel d'Europe).

Enfin, la CCSP présente une grande diversité de paysages due aux fortes amplitudes altitudinales ainsi qu'à une géologie complexe façonnée par l'érosion et les activités humaines. La physionomie du paysage est impactée par la forte présence de l'eau. Ainsi, on retrouve successivement, avec l'élévation altitudinale :

- des paysages de basses vallées et de coteaux, en dessous des 1000 m ;
- des paysages de moyenne montagne, portant les traces de la déprise agricole et du développement touristique, notamment en station de ski, entre 1000 et 2000 m ;
- des paysages de haute montagne qui offrent un univers peu habité, enneigé, de roches et d'alpages au-dessus des 2000 m.

Le paysage est également marqué par un éclatement de l'habitat en de nombreux hameaux construits selon un bâti traditionnel. La valeur paysagère et patrimoniale de la CCSP est reconnue à travers un grand nombre de sites classés et sites inscrits et de monuments historiques. La pression touristique sur le territoire est à l'origine de constructions et aménagements anarchiques (habitats et activités économiques)

pouvant dégrader la qualité paysagère des lieux autour des villes et en bordure du Lac de Serre-Ponçon.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le 06/01/2026
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

UN TERRITOIRE RURAL MAJORITAirement NATUREL ET PEU URBANISÉ

Les espaces forestiers et semi-naturels sont majoritaires avec environ 505 km², soit 83% du territoire. Les influences climatiques montagnardes et méditerranéennes favorisent les conifères en complément d'espèces mélangées et de feuillus. L'activité touristique est principalement tournée vers les activités et sports de pleine nature, été comme hiver, et représente 70% des emplois en 2021. De ce fait, la fréquentation parfois très élevée sur certains secteurs boisés entraîne des problèmes d'acceptation sociale des coupes et des travaux d'exploitation forestière. Les principales infrastructures routières suivent les vallées, étroites et encaissées, où s'accrochent les espaces urbanisés qui représentent 3 % du territoire. Les espaces agricoles regroupent des cultures parcellaires ou entrecoupées d'espaces naturels, des terres arables non irriguées ainsi que des prairies ou des surfaces toujours en herbe. Une grande partie est utilisée pour le pastoralisme.

Entre 2011 et 2021, 104 hectares de terrains agricoles, naturels et forestiers ont été urbanisés. Cette valeur est faible en valeur absolue, mais néanmoins forte par rapport aux superficies déjà urbanisées.

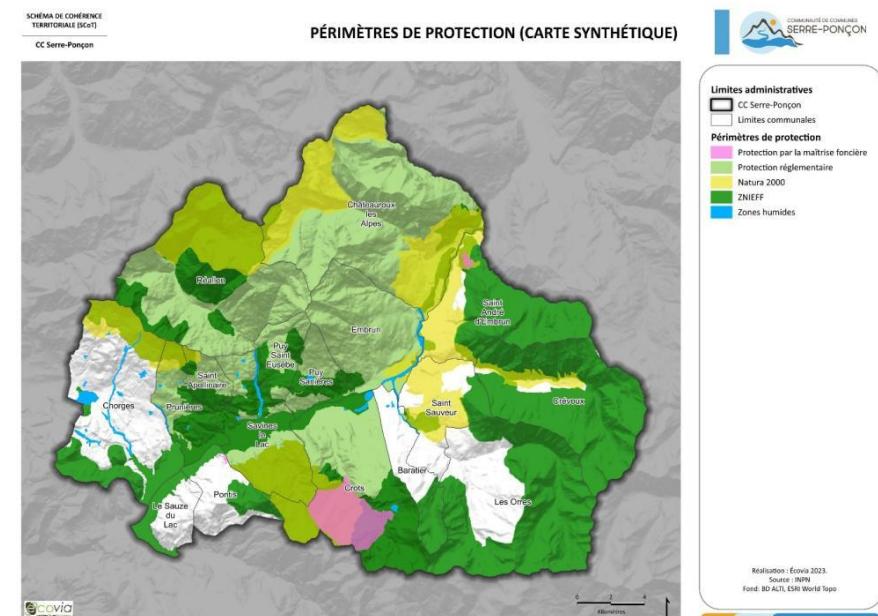
On assiste depuis quelques années à des mutations du couvert forestier : les conifères progressent au détriment des forêts mélangées. Beaucoup d'enjeux importants sont liés aux milieux forestiers sur le territoire (manque d'installations pour le développement de la filière de transformation du bois, vieillissements des peuplements, adaptation aux changements climatiques, gestion sylvo-cynégétique et risques de feu de forêt en augmentation).

UN TERRITOIRE DOTé D'UN FORT PATRIMOINE NATUREL

La CCSP dispose en effet d'un patrimoine naturel remarquable, révélé par un nombre important de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I et ZNIEFF de type II) et de zones humides. Ces zones remarquables sont protégées en partie par des zonages réglementaires et/ou contractuels. La CCSP recense un certain nombre d'espèces patrimoniales emblématiques, telles que le Loup, le Tétra Lyre ou encore le Sonneur à Ventre Jaune.

La richesse du patrimoine écologique se traduit ainsi par un nombre important d'espèces végétales et animales dont la préservation est un enjeu important (espèces tant rupestres, que forestières, montagnardes et de milieux ouverts), et par plus de 1500 hectares de zones humides.

De nombreux périmètres attestent de ce patrimoine remarquable : un arrêté de protection de biotope (APB) ; un cours d'eau classé en liste 1 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement ; 4 sites Natura 2000 (20% du territoire), abritant une diversité d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales (Sonneur à ventre jaune, Campagnol amphibie...). 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS) existent également sur le territoire et deux sites sont détenus par le Conservatoire du Littoral. Enfin, le Parc national des Ecrins couvre plus de la moitié du territoire impliquant une forte protection. Environ 14% du territoire sont sous protection réglementaire et 2% sous protection foncière. Environ 20 % sont sous dispositifs de préservation ou de gestion (Natura 2000) et une superficie inventorierée au titre de sa richesse écologique sur 47% du territoire (16 ZNIEFF I, 8 ZNIEFF 2).



Cependant, en raison des changements de régime pluviométrique et de température, certains milieux sont fragilisés, notamment les forêts qui présentent des signes de fragilité dues aux sécheresses répétitives. De plus, du fait de la déprise agricole, certains espaces ouverts, historiquement liés au pastoralisme, se referment et font

l'objet d'actions visant à les préserver. Sur le territoire du SCOT, les usages sont particulièrement nombreux et diversifiés. Des conflits d'usage potentiels commencent à apparaître et rendent nécessaires des changements de pratiques.

Par ailleurs, les continuités écologiques régionales identifient sur le territoire des espaces à enjeux de continuité écologique sur près de 75% du territoire (30 réservoirs boisés et 38 réservoirs fermés) et 5,5% du territoire (15 corridors boisés et 22 corridors ouverts).

UNE RESSOURCE EN EAU À PRÉSERVER

Les deux bassins versants – Durance et Ubaye - sont parcourus par 17 cours d'eau principaux. Un plan d'eau et deux masses d'eau souterraines libres sont identifiés sur le territoire. La qualité des eaux de surfaces et des lacs est globalement bonne ainsi que celle des eaux souterraines malgré les caractéristiques karstiques du sol favorisant l'infiltration des polluants et quelques dégradations récentes des cours d'eau. Les sites de baignade du territoire présentent une excellente qualité des eaux. Les épisodes de sécheresse récents fragilisent l'ensemble de ce réseau hydrographique, contraignant les usages. La mise en œuvre de divers outils, des contrats de milieux et de la GEMAPI est à l'origine d'actions pour améliorer et/ou maintenir l'état de la ressource en eau.

Toutefois, l'affluence touristique mesurée depuis la crise sanitaire, laisse craindre pour la qualité future des eaux du lac de Serre-Ponçon par exemple. La zone subit l'affluence touristique estivale.

L'eau potable représente la majorité des prélèvements en eau suivie de l'irrigation.

Plusieurs petites stations d'épuration des eaux usées (STEP) assurent le traitement des eaux usées en plus des grandes STEP d'Embrun, des Orres, de Savines le Lac et de Chorges. La charge maximale en entrée en 2021 est inférieure à la capacité nominale des installations, témoignant de l'adéquation du dimensionnement des unités aux besoins actuels du territoire. 2 STEP sont non conformes en termes de performance sur 40, soit 5% des unités.

UN TERRITOIRE FACE AUX TRANSITIONS

La CCSP consomme par habitant environ 27,8 tep/an/hab., ce qui en fait un territoire relativement consommateur à l'échelle régionale (29 MWh/hab./an en PACA). Le

Version arrêtée le 9/12/25

SCoT CCSP – Evaluation environnementale – Résumé non technique

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le 06/01/2026
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

transport routier représente le secteur le plus consommateur d'énergie, avec 42 % des consommations finales, suivi par le résidentiel (37 %).

Le territoire produit 108 GWh/an en 2021, ce qui représente 25% de sa consommation d'énergie (476 GWh/an en 2021) et place le territoire dans les objectifs réglementaires sur la production d'EnR par rapport à sa consommation d'énergie. Cette production repose sur trois filières : l'hydro-électricité avec la petite et grande hydraulique, la filière biomasse liée à l'exploitation du bois énergie et la production d'énergie électrique photovoltaïque. Elle a augmenté de 200 % par rapport à 2010 et repose essentiellement sur l'hydroélectricité et la biomasse. De fait, elle fluctue selon les variations annuelles des débits hydrauliques. La CCSP reste dépendante des territoires extérieurs pour la quasi-totalité de sa production énergétique.

Les consommations d'énergie du territoire sont responsables d'une grande part des émissions de GES, issues de l'utilisation d'énergies fossiles, qui représentent 59 % du total des émissions. Les émissions par habitant sont cependant inférieures aux émissions régionales et sont dominées par le transport routier, le résidentiel et l'agriculture (notamment du fait de l'élevage, gros émetteur de méthane). Cependant, les superficies importantes d'espaces boisés et prairiaux jouent un rôle important de puit de carbone et de poumon vert.

Les projections vis-à-vis du changement climatique laissent envisager une augmentation des températures, une diminution des jours de gel et une augmentation des journées anormalement chaudes. Ces évolutions ont déjà des impacts sur l'environnement (biodiversité, eau, production et besoins d'énergie, etc.). Les milieux naturels jouant un rôle important de puits de carbone, tels que les espaces boisés, sont fragilisés par le changement climatique.

La production de déchets ménagers et assimilés est d'environ 740 kg/hab/an en 2021 contre 704 kg/hab/an au niveau du département des Hautes-Alpes et 821 kg/hab/an au niveau régional. Du fait d'une double saison touristique (estivale et hivernale), la production de déchets est impactée à la hausse. Deux déchetteries, une ressourcerie et une plateforme de compostage sont en activité sur le territoire de la CCSP. Les collectes de déchets sont globalement en augmentation entre 2007 et 2022. Les ordures ménagères résiduelles ne font pas l'objet d'une valorisation énergétique sur le territoire.

UN TERRITOIRE FORTEMENT EXPOSÉ AUX RISQUES

Les risques naturels nécessitent une vigilance accrue que le SCoT devra anticiper fortement. En effet ils contraignent déjà fortement les choix d'urbanisation sur le territoire. Les inondations sont le principal risque naturel sur le territoire, en raison de la présence de nombreux risques torrentiels destructifs liés aux cours d'eau. Il s'agit du risque naturel le plus important sur la communauté de communes. Le territoire est également marqué par de nombreux risques inhérents aux territoires de montagne : mouvements de terrain avec éboulements, chutes de pierres, glissements de terrain ou encore tassements différentiels. De nombreux PPR encadrent les zones les plus sensibles. Avec le changement climatique, les feux de forêt présentent un risque important d'aggravation, du fait de l'importante superficie boisée sur le territoire et de l'extension des périodes de sécheresse. Les campings sont plus particulièrement exposés aux risques, avec de potentiels dommages directs. Les risques torrentiels et de mouvement de terrain peuvent également provoquer des coupures de route.

Des risques technologiques ont également été recensés sur le territoire et concernent les installations industrielles, dont aucune n'est classée SEVESO.

Différents outils interviennent dans la prévention et gestion de ces risques, tels que le PGRI de Rhône-Méditerranée, les DICRIM des communes des Hautes-Alpes et ceux des communes des Alpes-de-Haute-Provence, les PCS et 11 PPRN qui établissent des règles de construction dans les zones d'aléa à respecter par les documents d'urbanisme. Les dispositifs STePRiM sont également en cours d'élaboration sur la communauté de communes de Serre-Ponçon.

PEU DE NUISANCES LOCALES

Le territoire est relativement peu exposé aux nuisances sonores. Néanmoins, celles suscitées par l'affluence touristique sur le territoire sont vivement ressenties.

À l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes-Alpes sont parmi les moins touchés par la pollution de l'air. Cependant, ces départements connaissent une pollution photochimique régulière et chronique. En effet, les concentrations en ozone sont importantes. Les masses d'air polluées à l'ozone créées dans les Bouches-du-Rhône se déplacent vers les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes via la vallée de la Durance. L'indice synthétique de la qualité de l'air qui regroupe un ensemble de polluants sur les cinq dernières années est bon sur l'ensemble de la CCSP. Les émissions des différents

polluants atmosphériques diminuent depuis plusieurs années comme sur l'ensemble du département et de la région.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le 06/01/2026

ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

SCÉNARIO AU FIL DE L'EAU

Le scénario au fil de l'eau a pour vocation de présenter l'évolution de l'environnement sur le territoire sans SCoT. Il ne se veut ni prospectif ni réel. Les perspectives au fil de l'eau sont basées sur le croisement de plusieurs tendances de façon à restituer les dynamiques en cours sur le territoire. Les paramètres démographiques et climatiques sont les deux grands facteurs d'évolution de l'environnement, car ils regroupent l'essentiel des pressions et menaces sur les milieux (sol, eau, air).

LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ET CLIMATIQUES

La croissance démographique a été particulièrement importante sur la période 1975-2006 (+5 544 habitants sur 31 ans, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,5%/an). Depuis 2006, la croissance démographique reste positive, bien que moins importante que celle observée entre 1975 et 2006.

Sur les 11 dernières années (2011-2022), le taux de croissance démographique s'élève à 0,9%/an en moyenne, ce qui reste plus élevé que celui des Hautes-Alpes (0,2%) et que celui de la Région PACA (0,5%) sur la même période. Embrun, Chorges et Châteauroux-les-Alpes sont les communes les plus peuplées.

La prospective démographique départementale prévoit une croissance moyenne de l'ordre de +0,8% annuel entre 2013-2030, puis 0,6% entre 2030-2050 (scénario Omphale médian). Cette évolution est portée par le solde migratoire qui a augmenté sur la période récente.

Les évolutions constatées des données météorologiques accumulées depuis 1959 ainsi que les modèles prospectifs climatiques montrent l'intensification du changement climatique. Celui-ci se traduit déjà et se traduira encore par la modification des régimes pluviaux avec la concentration d'épisodes de pluies intenses sur les saisons intermédiaires, l'allongement des périodes d'étiage des cours d'eau et des sécheresse estivales et automnales. On assiste à la remontée de la limite pluie-neige qui se traduit par la disparition de la neige en plusieurs secteurs de basse ou moyenne altitude. Au niveau des températures, la température moyenne, le nombre de jours chauds et de nuits chaudes et les périodes caniculaires sont en augmentation régulière, augmentation qui se poursuivra selon tous les scénarii

climatiques. Ces tendances vont vers une aridification du territoire, une modification du cycle de l'eau et une perte de résilience des écosystèmes forestiers et humides.

LES TENDANCES DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la situation actuelle, des menaces identifiées et des mesures mises en place sur le territoire découlant des grandes politiques publiques, mais également des acteurs territoriaux, les évolutions des différentes thématiques environnementales du territoire se dessinent.

La poursuite de la situation sociodémographique actuelle induirait une diminution de la population en lien avec son vieillissement. La répartition spatiale des nouveaux habitants resterait similaire à celle connue jusqu'à présent, le taux de desserrement des ménages se stabiliseraient de lui-même. L'urbanisation se ferait principalement à partir de constructions nouvelles en accession à la propriété, selon les disponibilités foncières, offrant une architecture « banalisée » au regard des caractéristiques locales. On assisterait à des formes de développement pouvant accentuer les atteintes à l'environnement, notamment à partir de choix d'urbanisation entrant de plus en plus en conflit avec les sensibilités paysagères des lisières urbaines (banalisation des formes architecturales nouvelles, zones pavillonnaires), les sensibilités écologiques (continuités écologiques, zones humides, lisières boisées, etc.) et les secteurs présentant des risques, ainsi que des déséquilibres croissants dans les usages de l'eau. Les atteintes urbaines aux superficies agricoles seraient freinées par la mise en œuvre progressive du zéro artificialisation nette, sans une vision stratégique à l'échelle de la communauté de communes.

La vulnérabilité des grands paysages dominés par les espaces forestiers s'accentuerait, tandis que les espaces ouverts se fermeraient dans certains secteurs où l'accès au pastoralisme pourrait se compliquer avec les réglementations et le manque de rentabilité de l'activité pastorale.

La dépendance du territoire à l'automobile en l'absence d'alternatives suffisamment efficaces au regard de l'organisation du territoire se renforcerait. On assisterait à une amélioration progressive de la performance énergétique des constructions et au lent développement des énergies renouvelables basé sur des initiatives locales et privées. Les pressions liées à la fréquentation touristique s'intensifieraient sur des secteurs liés à l'eau (Lac de Serre-Ponçon) en suivant les évolutions climatiques.

La plus-value du SCoT est d'apporter une vision supra-communale permettant de basculer de politiques d'opportunités à une vision partagée du développement du

territoire. En l'absence de ce document de planification intégrateur, chaque commune obéit à sa propre logique de développement.

Le tableau suivant synthétise ces éléments.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le 06/01/2026
fication intégrateur, chaque commune
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Dimension environnementale	Importance des pressions et menaces	Évolution pressentie sans SCoT et explication	
Consommation foncière	+	La consommation foncière va continuer, mais à un rythme modifié du fait de la mise en œuvre du ZAN.	Amélioration
Milieux naturels et biodiversité	++	Les pressions vont continuer de s'exercer, bien que certaines s'infléchissent telle l'urbanisation ; mais il existe beaucoup d'incertitudes liées à l'évolution du modèle agricole, au changement climatique, etc.	Poursuite des tendances
Ressource en eau	++	Le changement climatique fait peser une menace non négligeable et augmente la vulnérabilité de la ressource et du petit chevelu hydrographique. La mise en œuvre du SDAGE et des SAGE visent à améliorer l'état des masses d'eau.	Dégénération potentielle
Ressources minérales	+	Les carrières actuelles ne seront plus en activité après 2026. La mise en œuvre du SRC vise un approvisionnement durable. La construction de logements neufs devrait se stabiliser.	Amélioration
Qualité de l'air	+	La réglementation plus draconienne sur l'isolation et les modes de chauffage devraient permettre de continuer à réduire les émissions des bâtis, il en va de même sur les émissions des véhicules individuels. Pour autant, le territoire subit les pollutions provenant d'autres territoires.	Poursuite des tendances
Énergie et GES	++	La production d'EnR progresse lentement, dépend de l'hydroélectricité affectée par les conditions climatiques. Les besoins électriques se multiplient (véhicules	Poursuite des tendances

Dimension environnementale	Importance des pressions et menaces	Évolution pressentie sans SCoT et explication	
		électriques, appareils électroniques, demande de confort accru, etc.) et l'usage de la voiture individuelle est fortement développé. L'élaboration d'un schéma directeur des énergies sur le territoire est sensé accélérer et améliorer la production d'ENR dur le territoire.	
Risques naturels	++	Le changement climatique fait peser de fortes incertitudes sur l'évolution des risques naturels, qui pourraient s'aggraver : inondations, mouvements de terrain (notamment retrait-gonflement des argiles), feu de forêt, etc.	Aggravation potentielle
Risques technologiques	+	Ces risques sont peu susceptibles d'évoluer.	Poursuite des tendances
Sites et sols pollués	+	Il existe de moins en moins de sources de pollution, du fait de la réglementation comme de la baisse des activités polluantes, et le traitement des sites pollués qui progresse.	Amélioration
Nuisances sonores	+	La tendance est à la baisse des nuisances sonores (véhicules moins bruyants, bâtiments mieux isolés), mais le développement des activités de loisirs génère de nouvelles nuisances.	Aggravation potentielle
Déchets	+	La filière se structure, la collecte sélective progresse, mais le territoire génère d'importants déchets, du fait notamment de l'affluence touristique.	Poursuite des tendances

Tendances d'évolution de l'environnement

Sans le SCoT, les tendances induites par la réglementation ou les documents-cadres se poursuivraient à l'échelle de chaque document d'urbanisme. Par exemple, baisse du rythme de consommation d'espaces (objectif de -50 % en 2030 par rapport aux dix ans précédant l'arrêt du document), protection des milieux aquatiques par le SAGE et le SDAGE, préservation et prise en compte des paysages, contribution à l'atteinte des objectifs de maîtrise de l'énergie et des émissions portés par les documents-cadres (SRADDET, Charte du Parc national), adaptation au changement climatique, préservation des ressources, etc. Les politiques, programmes et actions engagés sur le territoire par la CCSP visent d'ores et déjà à influer ces tendances.

Néanmoins, les potentielles incidences négatives se poursuivent également :

- Le développement urbain entraînerait consommation et artificialisation (112 ha entre 2009 et 2021) d'espaces agricoles et de nature ordinaire par les extensions des bourgs ; de plus, la densification urbaine peut conduire à localiser plus d'habitants dans des secteurs exposés aux nuisances sonores ou pollutions, ou par ailleurs nuire au paysage urbain (par la fermeture des perspectives visuelles notamment) ;
- L'augmentation de population induirait une hausse des consommations de ressources, des flux et effluents, de la fréquentation de certains sites naturels ;
- Le développement économique (zones d'activités et autres projets) pourrait entraîner des consommations de ressources et d'espace, des dérangements d'espèces, etc.

Enfin, plusieurs outils couvrant le territoire sont souvent spécifiques à une partie de l'environnement et les décliner à travers le SCoT permet d'avoir ainsi une vision transversale dans la planification.

concrétiser un projet de territoire. Ils englobent des composantes économiques, sociales et environnementales, de la planification urbaine et s'inscrivent ainsi dans un projet de développement durable de territoire. Le SCoT dispose ainsi de leviers d'action plus ou moins importants sur des thématiques environnementales telles que la consommation d'espace, la préservation des paysages ou les déplacements et doivent intégrer de manière transversale les objectifs environnementaux des documents-cadres.

Le tableau suivant propose une première identification des enjeux environnementaux et les leviers d'action du SCoT sur ceux-ci.

Légende du tableau :

Enjeux ou leviers faibles	Enjeux ou leviers moyens	Enjeux ou leviers forts	Leviers prioritaires
1	2	3	4

La hiérarchisation des thématiques environnementales pour l'évaluation du SCoT résulte de la combinaison des enjeux du territoire, des leviers du SCoT et de la sensibilité des élus sur les thématiques. On aboutit à quatre niveaux d'enjeux représenté par un code couleur.

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Ce chapitre conclut l'état initial de l'environnement en mettant en avant les enjeux environnementaux en région. On entend par enjeux les questions d'environnement qui engagent fortement l'avenir du territoire, les éléments qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader, ou que l'on cherche à gagner ou à reconquérir. Ces enjeux ont été identifiés par l'analyse de chaque thématique de l'EIE. Ils ont ensuite été hiérarchisés, de la plus forte sensibilité du territoire (niveau 4) à la plus faible (1).

Depuis la loi SRU, les SCoT sont bien plus que des documents de gestion de l'espace. Ils disposent de compétences élargies aux déplacements et aux logements et doivent

Thématische	Enjeux environnementaux	Enjeux du territoire selon l'analyse de l'EIE		
		Publié le 05-200067742-20251209-20261061-DE	Leviers d'actions	Scot
Foncier	Organiser et planifier le zéro artificialisation nette, ainsi qu'un aménagement sobre en foncier via la promotion de formes urbaines plus denses, la mobilisation des friches et des logements vacants... Favoriser le recyclage des friches économiques, industrielles et résidentielles	4	4	4
Milieux naturels / continuités écologiques	Restructurer une fréquentation touristique durable et viable pour les habitats naturels et les habitants Maintenir et protéger les fonctionnalités écologiques, notamment celles des milieux humides et forestiers au regard des changements climatiques Sécuriser la préservation du patrimoine naturel et des continuités écologiques sur les secteurs potentiels de projet	3	4	4
Paysages et patrimoine	Maintenir le patrimoine vernaculaire et paysager (équilibre entre espaces bâtis et autres composantes du territoire) Développer un urbanisme densifié respectueux des identités villageoises (revitaliser les centres, valoriser les entrées de ville, sauvegarder les ensembles urbains et le patrimoine bâti remarquables) Limiter l'urbanisation linéaire afin de préserver des coupures vertes Améliorer les sites dégradés, nuisant à la qualité du paysage	2	2	3
Eau	Sécuriser les ressources en eau potable en lien avec les évolutions climatiques Réduire les polluants d'origine urbaine vers les ressources en eau Favoriser le développement urbain dans les zones où les capacités d'assainissements sont efficientes (cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau)	4	2	4
Risques et changement climatique	Faciliter la gestion intégrée des risques naturels majeurs Maintenir les espaces naturels et agricoles qui participent aux espaces de bon fonctionnement des cours d'eau Intégrer les risques dans l'aménagement du territoire afin de limiter l'exposition des biens et des populations et anticiper les évolutions des aléas climatiques	3	3	3
Transition énergétique	Réduire la consommation énergétique due au bâti et aux déplacements routiers Faciliter l'émergence de projets de production d'EnR acceptables environnementalement Structurer l'accueil de population au plus près des équipements et des services Favoriser le développement des filières locales de l'économie circulaire Renforcer l'offre et la desserte des transports en commun	4	2	3
Pollutions atmosphériques et nuisances sonores	Réduire l'exposition des habitants aux nuisances sonores routières et liées aux activités de loisirs à travers l'urbanisation	1	1	1
Déchets, pollutions des sols et ressources minérales	Planifier l'implantation de sites ayant pour but la valorisation et le traitement des déchets Favoriser l'utilisation des ressources secondaires, notamment en circuit court	2	1	2

Les enjeux associés à la gestion du foncier, à la préservation des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques du territoire ainsi que ceux des risques naturels sont les plus importants sur le territoire. On retrouve également ceux de la ressource en eau et de la transition énergétique sur lesquels le SCoT a moins de leviers.

RÉSUMÉ DE L'ARTICULATION DU SCOT AVEC LES DOCUMENTS CADRES

L'évaluation environnementale s'attache à étudier les plans et programmes les plus pertinents au regard des interactions potentielles avec le SCoT, et intègre d'autres plans susceptibles d'être concernés.

Le choix des plans et programmes à étudier s'est appuyé sur la base des articles R. 122-20 et R. 122-17 du Code de l'environnement.

L'analyse de l'articulation avec les documents cadre est basée sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Plan de gestion du risque inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoire (SRADDET) de la Région Sud, la charte du Parc national des Ecrins et le Schéma régional des carrières de PACA (SRC) porté par la DREAL.

Cette analyse ne montre pas d'incohérence.

JUSTIFICATION DU PROJET AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

L'ADÉQUATION DU DÉVELOPPEMENT AVEC LA RESSOURCE EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Les changements climatiques pourraient contribuer à une raréfaction progressive de la ressource en eau sur la communauté de communes de Serre-Ponçon. L'augmentation de la population, combinée à cette diminution de disponibilité, pourrait entraîner des situations de tension dans les années à venir. **Le projet de SCoT intègre ce risque et prévoit plusieurs dispositions visant à en limiter fortement les effets à son échelle d'intervention.**

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le 11/01/2026
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Ces mesures prennent appui dans l'orientation 1.1 « L'eau, un enjeu central de la transition du territoire », qui prévoit un ensemble de prescriptions et de recommandations relatives à la gestion de la ressource en eau et la gestion de l'assainissement.

Rappelons que les prescriptions P4 « Assurer un développement du territoire compatible avec la disponibilité des ressources en eau et son évolution » et P6 « Garantir le traitement et le bon fonctionnement des réseaux de collecte, notamment en temps de pluie », actent que la constructibilité est conditionnée aux capacités de la ressource en eau disponible, ainsi qu'aux performances et aux moyens de traitement des systèmes d'assainissement.

En outre, les dispositions préservant les milieux naturels et les fonctionnalités écologiques (Orientation 2.2 Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux) permettent de préserver les services écosystémiques, comme l'épuration des eaux, le stockage et l'infiltration. De manière indirecte également, la réduction de l'imperméabilisation permet de préserver le cycle de l'eau (P64 et P65).

L'ADÉQUATION DU DÉVELOPPEMENT AVEC LES MILIEUX NATURELS ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Au travers des dispositions de l'orientation 2.2 « Sauvegarder la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux », la prise en compte de la Trame Verte et Bleue au sein du projet de SCoT se traduit concrètement par :

- **Une identification des espaces à forte valeur écologique** : ZNIEFF 1, zones humides, périmètres Natura 2000, Espaces naturels sensibles du département, arrêté de protection de biotope... Ces secteurs sont protégés afin d'éviter une dégradation de leur fonctionnalité écologique.
- **Une préservation des espaces de perméabilité avec des orientations adaptées** permettant à la fois de les protéger et de permettre un développement urbain maîtrisé et respectueux des enjeux de biodiversité.
- **L'identification et la préservation des corridors écologiques** au travers d'un principe de maintien des coupures d'urbanisation dès lors que leur fonctionnalité écologique est avérée.

- La protection des zones humides au travers du principe d'inconstructibilité de ces espaces sauf absence de solutions alternatives, ou uniquement pour des aménagements liés à la gestion des risques ou la mise en valeur des milieux.

En adoptant ce cadre opérationnel de préservation de la biodiversité, le SCoT de Serre-Ponçon répond aux attentes réglementaires du Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET PACA). Le territoire s'engage ainsi concrètement dans une démarche responsable, visant à préserver durablement son patrimoine naturel, essentiel pour la qualité de vie des habitants et l'attractivité touristique de Serre-Ponçon.

PRISE EN COMPTE DU CLIMAT ET DE L'ÉNERGIE

Le DOO du SCoT intègre plusieurs prescriptions et recommandations au travers de l'orientation 1.3 « Mettre en œuvre une stratégie permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques en diminuant les consommations énergétiques, en développant la production d'énergies renouvelables et en développant les mobilités alternatives ».

D'après une analyse portant sur la modélisation des consommations d'énergie et d'émissions de GES engendrées par le SCOT, la mise en œuvre du SCOT (hors analyse de développement des EnR) permettrait de réduire les émissions de GES de 35% par rapport à une évolution tendancielle, notamment via les objectifs de réduction de consommation d'ENAF. Il permettrait également une réduction des consommations énergétiques de 23% du fait des actions de rénovations énergétiques de lits touristiques, d'organisation de la mobilité.

Aussi, la production d'EnR est un enjeu très représenté dans le projet de SCoT, notamment au travers de l'objectif « 1.3.2 Engager une réflexion collective territoriale de développement des EnR ». Le SCOT se fixe pour objectif d'augmenter de 116% par rapport à 2015 la production d'énergie renouvelable et d'avoir un taux de couverture à 100% à horizon 2050 des besoins en énergie du territoire, en cohérence avec les objectifs du Schéma directeur de l'énergie (SDE).

L'INTÉGRATION DES RISQUES

La présence de multiples aléas sur le territoire a conduit les élus du territoire à intégrer les risques naturels au cœur de leur projet politique et à sa déclinaison. Plusieurs prescriptions du DOO enjoignent les documents d'urbanisme locaux à intégrer les

risques (P15 à P19) et préserver les espaces de ~~bon fonctionnement des cours d'eau~~ (P19, P93, P94). Par ailleurs, la prévention des risques liés au ruissellement et à l'imperméabilisation est régulièrement abordée par les prescriptions concernant les différents types d'aménagement (P10, P25, P100).

La préservation des milieux naturels (réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue notamment) permet également d'en préserver les services écosystémiques (infiltration de l'eau, limitation du ruissellement, stabilisation des sols, etc.) et donc de prévenir l'apparition de nouveaux risques sur le territoire.

Enfin, le DOO prévient le risque de feux de forêt, notamment à travers les prescriptions P16 et P17 et via la gestion durable de la forêt (P43).

LA SANTÉ HUMAINE

En complément de ces dispositions, le DOO prévoit des mesures qui visent à prendre compte les atteintes à la santé par les nuisances et les pollutions environnementales : La prescription P24 (polluants atmosphériques) demande à prendre des mesures afin de rénover prioritairement les points noirs de bruit et de préserver les personnes sensibles à une exposition à une qualité de l'air dégradée (des marges de recul pourront ainsi être imposées). La prescription P23 traite de la problématique des nuisances sonores afin de limiter l'exposition au bruit des personnes grâce à une réflexion amont sur la vocation des bâtiments, leur implantation (zone de recul) et leur architecture.

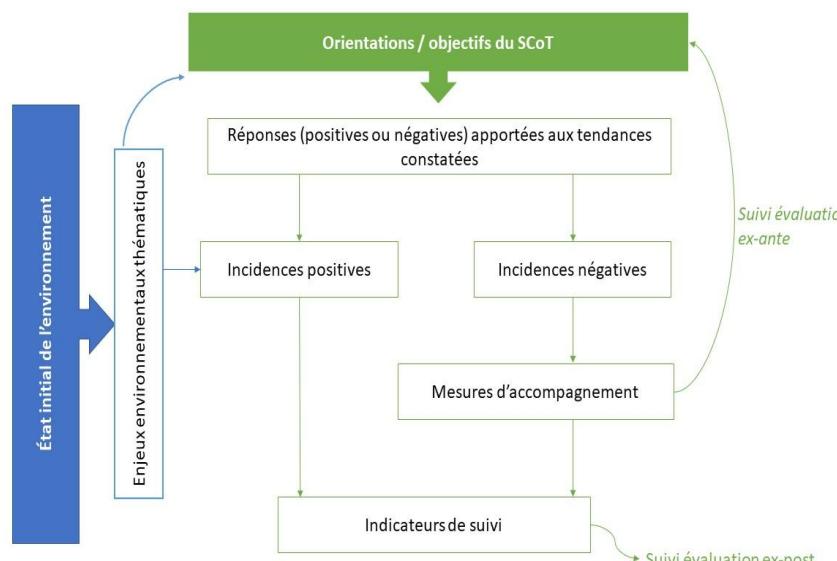
MÉTHODE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

La méthode retenue pour établir l'évaluation environnementale du SCoT a consisté en plusieurs étapes :

1. Établir un état initial de l'environnement dans lequel les atouts, les faiblesses et les tendances d'évolution de l'environnement sont présentés à travers des grilles de type AFOM (atouts, faiblesses-opportunités, menaces) ;
2. Sur la base de ces grilles AFOM, des enjeux ont été définis puis hiérarchisés ;
3. L'analyse des incidences a alors été réalisée en s'appuyant sur :
 - Une analyse multicritère : croisement entre ces enjeux d'une part et les dispositions du DOO, d'autre part. Cette analyse a permis d'estimer les

- effets du SCoT sur l'environnement et de définir des mesures d'évitement ou de réduction ont été définies ;
- Une analyse géomatique des secteurs susceptibles d'être impactés par le développement planifié, y compris sur les sites Natura 2000. Cela a également conduit à l'identification de mesures d'évitement et de réduction ;
 - Une analyse des émissions de GES évitées grâce à l'outil GES-SCoT du CEREMA ;
4. Des indicateurs de suivi ont alors été proposés afin de suivre l'évolution de l'environnement à partir du moment où le SCoT sera approuvé et sera mis en œuvre ;
 5. Un résumé non technique de l'évaluation environnementale est réalisé dans un dernier temps, aisément accessible à l'ensemble des partenaires publics associés et au public.



Tout au long de cet accompagnement, un travail itératif avec la CCSP responsable de l'élaboration du SCoT a permis de produire un projet intégré d'un point de vue

environnemental grâce à des allers-retours l'évaluation.

LIMITES DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La méthode d'évaluation environnementale reprend, en l'adaptant, le contenu de l'étude d'impact des projets, à la différence près que, visant des orientations d'aménagement du territoire, les projets qui en découlent ne sont pas toujours définis et localisés avec précision sur le territoire. Chaque projet, notamment les projets d'infrastructures, doit donc faire l'objet en complément d'une étude d'impact particulière.

Il est important de préciser que les enjeux à prendre en compte et les mesures à proposer ne sont ni de même nature ni à la même échelle et au même degré de précision que ceux évalués dans le cadre d'un projet d'aménagement localisé et défini dans ses caractéristiques techniques. Ainsi, les incidences des différents projets inscrits dans le DOO ne sont abordées qu'au regard de leur état d'avancement. En revanche, l'évaluation environnementale formule des recommandations visant à encadrer les projets dont les contours précis restent flous au regard des enjeux environnementaux identifiés à leur niveau ou à proximité.

La quantification des incidences environnementales de la mise en œuvre du SCoT est effectuée de façon optimale, dans la mesure du possible. Si par exemple l'estimation des surfaces consommées par l'urbanisation est facilement accessible, ce n'est cependant pas le cas pour toutes les données environnementales.

L'évaluation quantitative des orientations du SCoT est donc réalisée en fonction des moyens, données et outils disponibles, tandis que l'analyse qualitative peut être systématiquement poussée au mieux des possibilités.

LES INCIDENCES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT

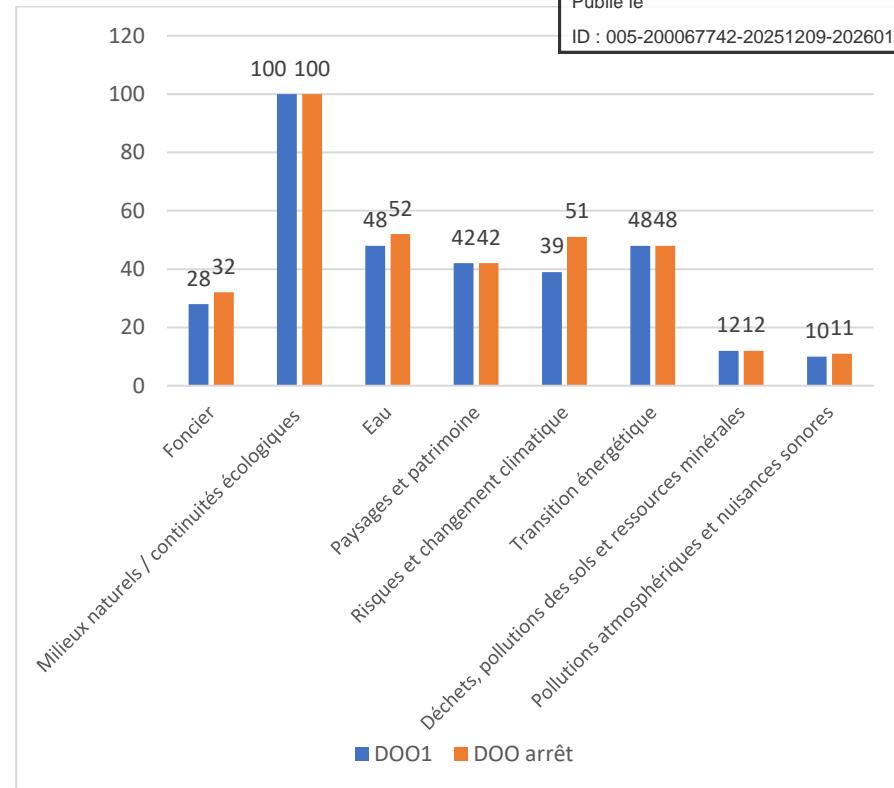
LA PLUS-VALUE APPORTÉE PAR LE SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT

Le DOO étant la partie opposable du SCoT, la plus-value du projet de SCoT est ici présentée sous l'angle du DOO.

Il n'y a pas eu, contrairement à certains projets, d'analyse d'un projet alternatif. Le SCoT s'est construit autour d'un projet central qui a évolué grâce à un processus itératif de co-construction avec les élus du territoire et de confrontation de ce projet avec les enjeux hiérarchisés.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la prise en compte de l'environnement dans le DOO au fur et à mesure de la rédaction du projet.

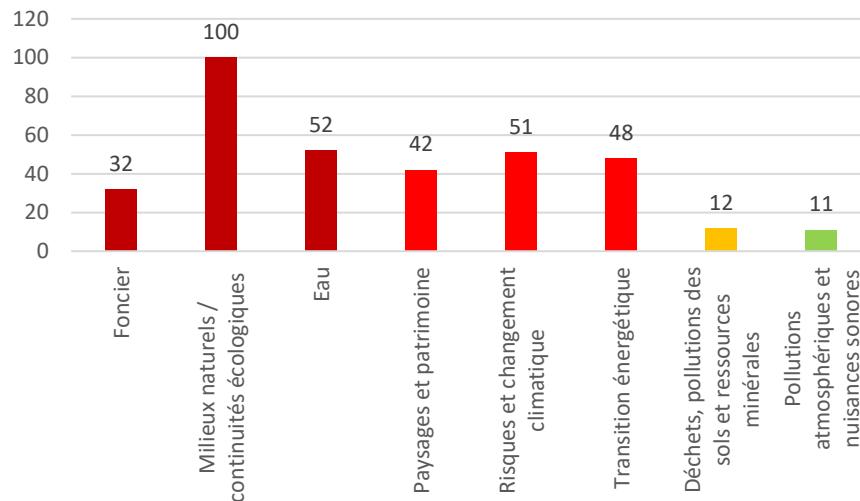
Ainsi, l'évolution entre les versions évaluées est légère, et témoigne d'une prise en compte précoce des enjeux environnementaux, et de l'intégration de divers éléments d'intégration de l'environnement au fur et à mesure de la démarche.



Evolution du profil environnemental du DDO

Le SCoT Serre-Ponçon induira des incidences globalement positives sur l'environnement au regard du profil environnemental de son DDO.

Profil environnemental du DOO



En premier lieu, le profil environnemental est cohérent avec la nature et les leviers du document évalué. Les enjeux directement concernés par la planification du développement territorial affichent les meilleurs résultats. Le profil environnemental montre que parmi ceux-ci, une thématique (à enjeu fort) est particulièrement bien prise en compte : **la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques**. En effet, le DOO met en avant la préservation du patrimoine naturel et la fonctionnalité écologique des écosystèmes du territoire.

Vient ensuite l'enjeu fort sur la **ressource en eau**, puis les enjeux importants sur la **transition énergétique et les risques et le changement climatique**. Les enjeux sur **les paysages, le patrimoine et le foncier** montrent également une plus-value significative.

En effet, le DOO met en avant, dès la première orientation du document, une politique de protection de la ressource en eau, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif en intégrant la notion de résilience. La sauvegarde des milieux aquatiques et humides et le maintien des fonctionnalités écologiques qui leur sont associées sont également au cœur du projet de DOO.

Le DOO promeut par ailleurs une organisation des mobilités favorisant les modes doux, les transports collectifs et les interconnexions avec les territoires voisins pour diminuer la dépendance automobile, tout en renforçant l'accessibilité des pôles de

Version arrêtée le 9/12/25

services. Il contribue donc à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

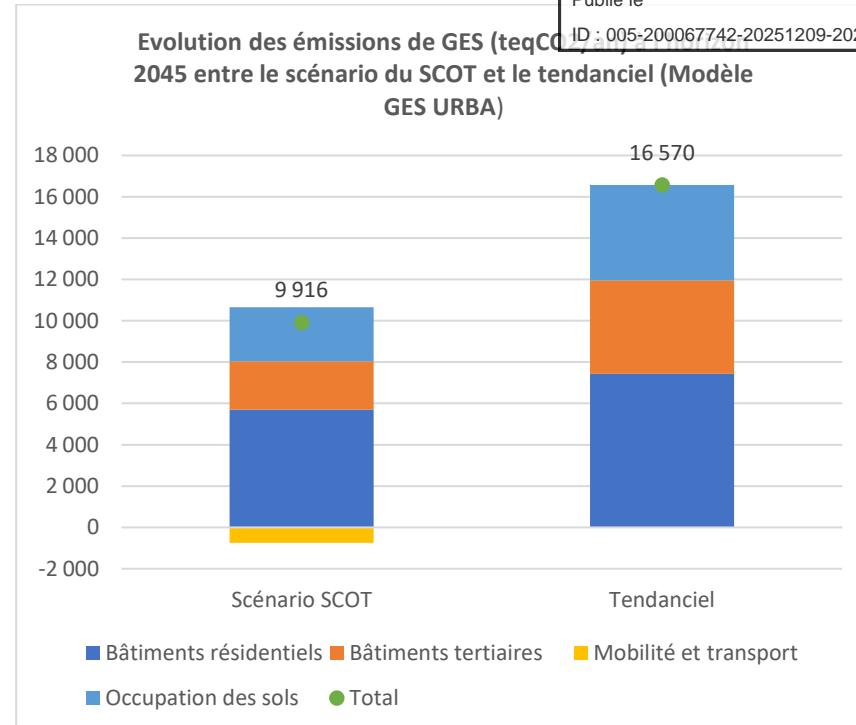
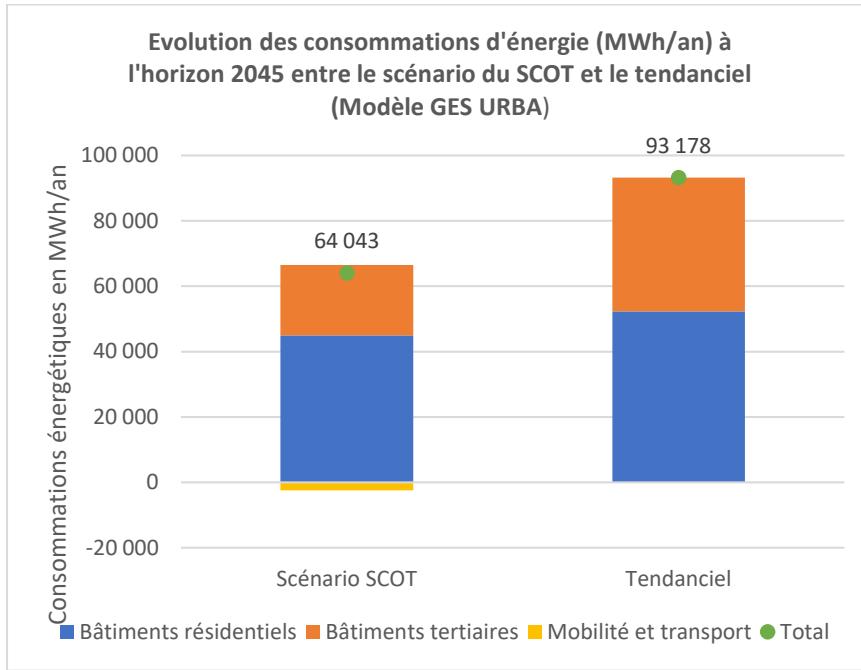
Le DOO met aussi en avant l'amélioration de la résilience du territoire face aux effets du changement climatique, notamment au regard des risques.

Le DOO met l'accent sur la réduction de la consommation de terres agricoles, naturelles, et forestières, en priorisant les densifications urbaines, la réhabilitation des friches et le renouvellement des espaces déjà urbanisés, afin de limiter l'artificialisation. Le DOO montre également une forte volonté de préservation des paysages et du patrimoine, à travers des prescriptions valorisant les paysages et prévoyant l'intégration paysagère des futurs aménagements.

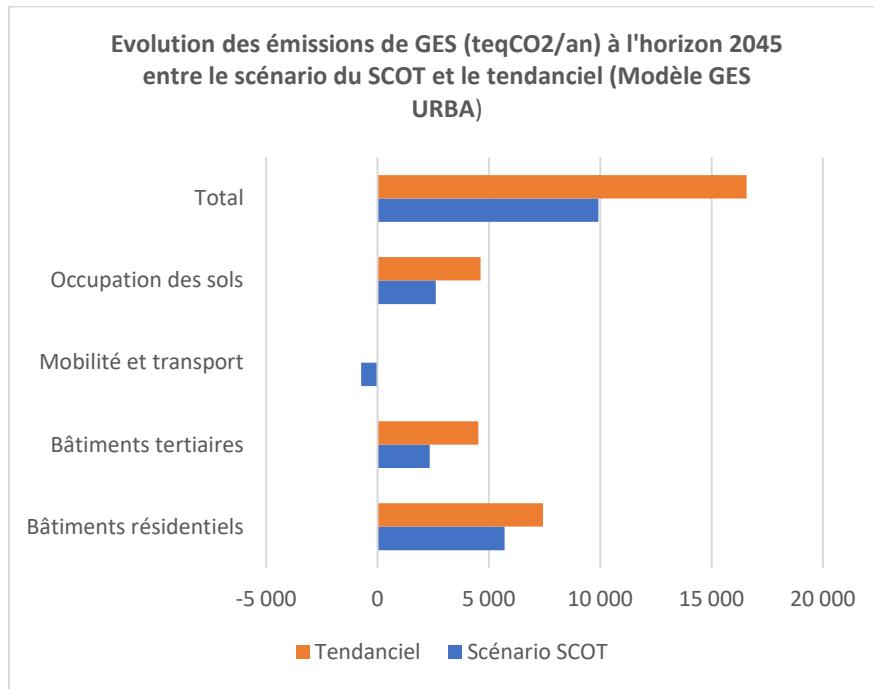
Les enjeux sur **les déchets, les pollutions des sols, les ressources minérales ainsi que les pollutions atmosphériques et les nuisances sonores** sont moins représentées, ce qui s'explique par des leviers plus modérés du SCoT sur ces thématiques.

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES : INCIDENCES SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

D'après l'analyse produite, dans le cadre d'un scénario tendanciel, la consommation d'énergie du territoire augmenterait de 93 178 MWh/an, contre une augmentation d'environ 64 043 MWh/an avec la mise en œuvre du SCoT. Dans le cadre d'un scénario tendanciel, concernant les émissions de GES (sans prendre en compte les ENR), les émissions engendrées dans un scénario tendanciel seraient de 16 570 tCO2e/an supplémentaires contre 9 916 tCO2e/an dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.



Le SCOT permettrait donc de réduire les émissions de GES de 40% par rapport à une évolution tendancielle, notamment via les objectifs de réduction de consommation d'ENAF. Il permettrait également une réduction des consommations énergétiques de 31% du fait des actions de rénovations énergétiques de lits touristiques, d'organisation de la mobilité.



ANALYSE DES SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉS (SSEI)

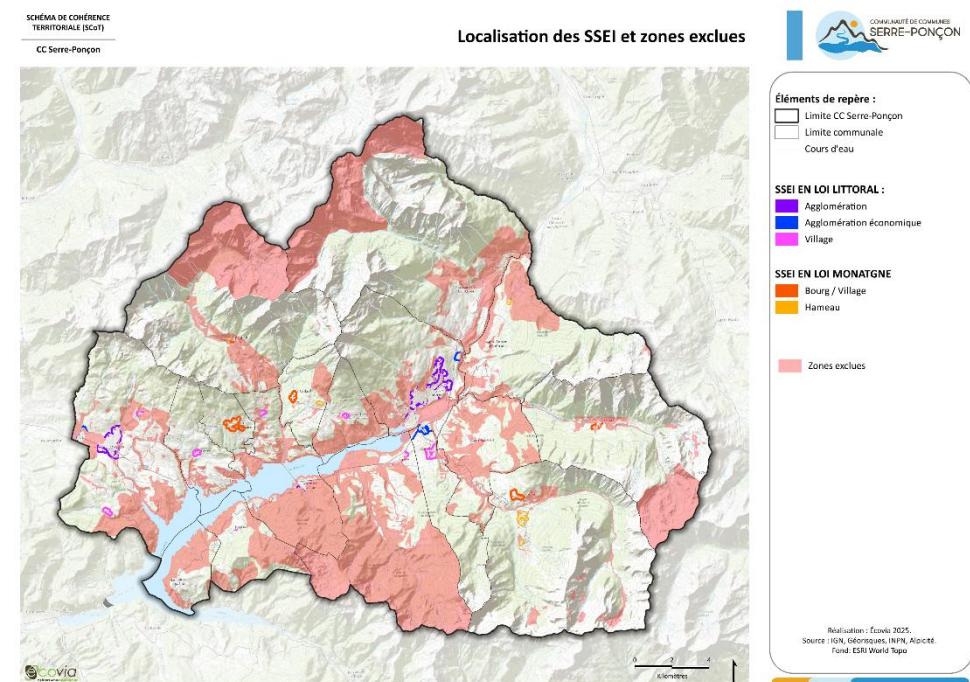
L'analyse croisée des secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI) avec les différents enjeux environnementaux, paysagers et de risques ayant pu être spatialisés met en évidence une intégration performante de l'ensemble de ces thématiques dans les choix d'orientation du DOO.

Les extensions urbaines dans les périmètres de protection des milieux naturels et inventaires restent très limitées, traduisant un positionnement globalement compatible des enveloppes de développement vis-à-vis des milieux naturels.

Les principales interactions observées concernent les formations herbacées à haute valeur écologique, les périmètres de protection autour des monuments historiques, ainsi que les secteurs exposés à un aléa mouvement de terrain (Retrait gonflement

des argiles, cavités souterraines) et des nuisances sonores liées au réseau routier et les zones d'influence de sites à risques ou pollués (CASTAS et BASUL).

Pour les SSEI concernés par un ou plusieurs types d'enjeux, des mesures ERC sont préconisées par l'évaluation environnementale.



INCIDENCES AU REGARD DES ENJEUX NATURA 2000

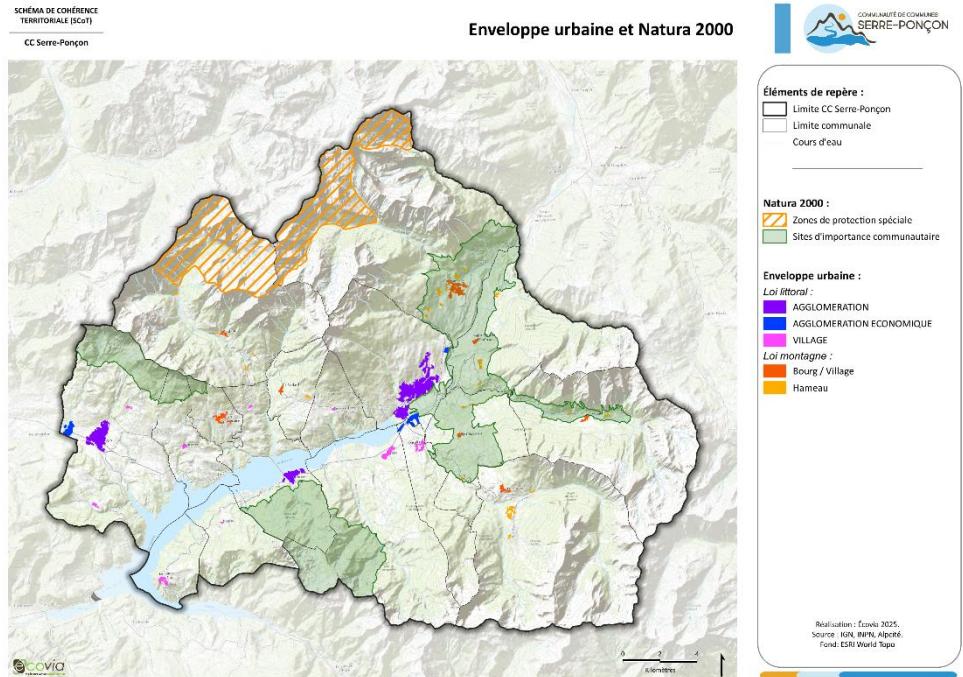
Sur le territoire de la CCSP, on recense 3 ZSC pour une superficie totale d'environ 8 300 ha, soit 13% du territoire, ainsi que 1 ZPS pour une superficie totale de 4 136 ha, soit 7% du territoire. Ainsi les sites Natura 2000 occupent une **surface totale d'environ 12 400 hectares sur le territoire, soit environ 20% du territoire**.

Le DOO identifie et protège les sites Natura 2000 au travers de deux prescriptions (P88 et P91). La prescription P91 du DOO est une disposition qui permet de garantir l'absence d'incidence significative sur les sites Natura 2000 à l'échelle du SCOT.

De plus, seulement 0,34% des périmètres ZSC du territoire sont concernés par des SSEI et aucun SSEI ne concerne la ZPS du territoire. Cela correspond donc à des incidences très limitées au regard de la superficie totale des sites Natura 2000 et du territoire global.

En conclusion, Les SSEI ne sont donc pas susceptibles de remettre en cause les habitats et espèces à enjeux communautaire ayant abouti à la désignation des sites Natura 2000.

Des mesures ERC sont proposées afin d'éviter toute incidence résiduelle sur ces sites Natura 2000.



DISPOSITIF DE SUIVI

Le tableau de suivi ci-après regroupe des indicateurs quantitatifs et qualitatifs thématiques. Il permet de mesurer, objectiver et qualifier les évolutions du territoire dans le temps. Il résulte du niveau de définition des orientations et objectifs. Il est à

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
noter que l'évaluation d'un objectif ou d'une orientation peut se faire sur la base d'un indicateur unique ou d'un ensemble d'indicateurs.
ID : 005-200067742-20251209-202601061-DE

Indicateur	Objectif du D00	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
1. SERRE-PONÇON, UN TERRITOIRE EN TRANSITION						
1.1. L'EAU, UN ENJEU CENTRAL DE LA TRANSITION DU TERRITOIRE						
Etat qualitatif et quantitatif des eaux de surface et souterraines	A améliorer	CCSP	1 an	2019	2 masses d'eau souterraines en bon état chimique et bon état quantitatif 18 masses d'eau de surface, toutes en bon état chimique 2 très bon état, 13 bon état et 3 en état moyen	Agence de l'eau RMC
Adéquation des capacités des systèmes d'épuration (équivalent habitant) avec la population desservie	A améliorer	Commune	1 an	2021	Capacité épuratoire de 62 000 EH pour 17 000 habitants	CCSP
Pourcentage d'installations d'assainissement autonomes contrôlées jugées conformes	100%	CCSP	1 an	2022	91%	CCSP
Nombre de permis de construire délivrés dans les zones non raccordées au système d'assainissement collectif	0	Commune	1 an	2025	0	Commune
Quantité d'eau prélevée pour l'alimentation en eau potable par habitant	A diminuer	CCSP	6 ans	2020	557 m ³ /hab	Commune
Nombre de retenues d'eau créée	Pas d'objectif chiffré	CCSP	6 ans	2025	0	Service ADS / DDT

Indicateur	Objectif du D00	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
Nombre de schéma directeur et zonages d'assainissement réalisés ou mis à jour	Tous les systèmes d'assainissement du territoire	Commune	6 ans	2025	14	Commune
1.2. AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE						
Nombre de PPR approuvé	Suivi de l'avancée des documents	Commune	6 ans	2024	11	Géorisques
Evolution des surfaces artificialisées situées dans les zones d'aléas forts et moyens	0	CCSP	6 ans	2025	0	CCSP
Nombre de projets bioclimatiques ayant obtenu un label	>0	CCSP	6 ans	2025	0	Service ADS
1.3. METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE PERMETTANT DE REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET LES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES EN DIMINUANT LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES, EN DEVELOPPANT LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET EN DEVELOPPANT LES MOBILITES ALTERNATIVES						
Consommation énergétique du territoire	-29% de consommation globale d'énergie en 2030 et -47% en 2050 par rapport à 2015 ;	CCSP	6 ans	2015	499 GWh	CCSP, Atmo Sud
Part de la production d'EnR sur le territoire en GWH	Augmenter le pourcentage de 116% à horizon 2030	CCSP	6 ans	2015	85 GWh	CCSP, Atmo Sud
Lignes de transport en commun	Augmenter le nombre de lignes	CCSP	6 ans	2025	2 lignes ferroviaires 1 ligne express régionale 2 lignes de proximité 28 lignes scolaires 1 navette blanche (en saison touristique)	Région / CCSP

Indicateur	Objectif du D00	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
					2 lignes permanentes du réseau Vaï 9 lignes / circuits en saison touristique du réseau Vaï	
Linéaire de voies douces intercommunales (en Km)	Augmenter le linéaire de voies douce	CCSP	6 ans	2025	28km	CCSP
Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	Limiter l'usage de la voiture	CCSP	6 ans	2022	Voiture : 77,2% Transport en commun : 2,4% Vélo : 1,8% Marche à pied : 10,1% Pas de déplacement : 7,3% Deux roues motorisés : 0,5%	INSEE
Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire	A augmenter	CCSP	6 ans	2025	16	CCSP
Mesures des GES émis annuellement (en kg tonnes équivalent CO2) par secteur (industrie, transports, résidentiel etc.)	Réduction globale de 23% en 2030 et 45% en 2050 : <ul style="list-style-type: none"> -52% d'émissions du secteur tertiaire d'ici 2030 par rapport à 2015 -20% d'émissions du secteur des transports d'ici 2030 par rapport à 2015 - 6215 ktéq CO2 de GES du secteur résidentiel d'ici 2030 par rapport à 2021 	CCSP	6 ans	2015 ou 2021 selon secteur visé	120,3 ktéq CO2 d'émissions globales : 10,9 ktéq CO2 pour le secteur tertiaire en 2015 54,2 ktéq pour les transports routiers en 2015 17,2 ktéq CO2 pour le secteur résidentiel en 2021	CCSP, Atmo Sud
1.4. RÉDUIRE, TRIER, VALORISER ET GÉRER LES DÉCHETS						
Production de déchets ménagers et assimilés	-15% de DMA par habitant en 2030 par rapport à 2010	CCSP	6 ans	2010	10 685 t	CCSP, SMICOM

Indicateur	Objectif du D00	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
Taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes (%)	65% de valorisation matière des DND DNI	CCSP	6 ans	2021	47%	SMICTOM
Nombre de site « pôles minéraux » développés sur le territoire	0	CCSP	6 ans	Données non disponible	Données non disponible	DREAL / communes
Nombre de points d'apport volontaire	A augmenter	CCSP	6 ans	2022	1 048 points d'apport volontaire	Communes
1.5. INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRAJECTOIRE DU ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE						
Nombre de changements de destination en zone A et N	/	CCSP	1 an	2025	0	Commune / CCSP (service SCoT et ADS)
Part de construction réalisée en densification des espaces urbanisés définis par le SCoT	/	CCSP	1 an	2025	Inconnu à date	Commune / CCSP (service SCoT et ADS)
Superficie des surfaces renaturées	Pas d'objectif chiffré	CCSP	6 ans	2025	0	Commune / CCSP (service SCoT et ADS)
Densités minimales par niveau d'armature	A augmenter	Niveau d'armature	6 ans	2025	Bourgs centres : 16 logements/ha Pôles d'appui : 11 logements/ha Villages : 8 logements/ha Communes supports de station de sports et loisirs de montagne : 26 logements/ha	Commune / CCSP (service SCoT et ADS)
Estimation de la consommation d'espaces selon la méthodologie SCoT	83 ha soit 4,15 ha/an	CCSP	1 an	2011/2021	10,37 ha / an	Méthode SCoT CCSP

Indicateur	Objectif du D00	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
2. UN PATRIMOINE À PRÉSERVER						
2.1. UN PAYSAGE MAJESTUEUX A PRESERVER						
Nombre d'éléments protégés au titre des paysages dans les documents d'urbanisme locaux	/	CCSP	6 ans	2025	Inconnu à date	Commune
Nombre de règlements locaux de publicité réalisés ou à actualiser	1 intercommunal ou à défaut 1 pour chaque bourg centre et 1 pour chaque pôle d'appuis	CCSP	6 ans	2025	0	Commune
OAP réalisée sur chaque zone d'activités	8	Commune	6 ans	2025	0	Commune
Nombre d'éléments protégés au titre du patrimoine dans les documents d'urbanisme locaux	/	CCSP	6 ans	2025	Inconnu à date	Commune
2.2. SAUVEGARDER LA BIODIVERSITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX						
Part des espaces protégés dans les documents d'urbanisme locaux (selon les types de protection) par rapport à la superficie totale	100% des réservoirs identifiés	CCSP	6 ans	2025	Aucune - SCoT non mis en œuvre	Commune
Surface des zones humides identifiées par le SCoT impactées par des projets	0 ha	CCSP	6 ans	2025	0	Analyses des incidences PLU
Surface des continuités écologiques du SCoT consommée ou artificialisée	0 ha	CCSP	6 ans	2025	Aucune - SCoT non mis en oeuvre	Méthode SCoT CCSP

Indicateur	Objectif du D00	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
Surfaces dédiées aux corridors écologiques du SCoT dans les documents d'urbanisme	100% des corridors identifiés	CCSP	6 ans	2025	Aucune SCoT non mis en œuvre	Commune

3. UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET MAÎTRISÉ

3.1. UNE ARMATURE URBAINE RESPECTUEUSE DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

Actualisation du tableau du poids de chaque niveau au sein de l'armature urbaine	Bourgs centre = 57,07 %	Niveau d'armature	6 ans	2022 (taux de population et d'emplois)	Bourgs centre = 57,05 %	INSEE (taux de population et d'emplois + commune pour la liste des équipements)
	Pôles d'appuis = 22,55%				Pôles d'appuis = 23,61%	
	Villages = 13,32%				Villages = 8,34%	
	Stations = 7,07%				Stations = 10,99%	

3.2. CONSOLIDER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PAR UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE

Nombre d'habitants (population municipale)	+2625 habs supplémentaires en 20 ans	CCSP	1 an	2022	16 945	INSEE
TCAM de la population	TCAM = +0,8% sur la première décennie	CCSP	1 an	2022	0,87% pour la période 2011/2022	INSEE
	TCAM = +0,6% sur la seconde décennie					
Pourcentage de jeunes (<29 ans)	/	CCSP	1 an	2022	26,80%	INSEE
Pourcentage d'anciens (>60 ans)	/	CCSP	1 an	2022	35,90%	INSEE
Taille des ménages	2035 = 1,87	CCSP	1 an	2022	1,97	INSEE

Indicateur	Objectif du D00	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
	2045 = 1,77					
Nombre de résidences principales	2900	CCSP	1 an	2022	8 380	INSEE
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels	700	CCSP	1 an	2022	9 342	INSEE
Part de logements vacants	57% de logements vacants	CCSP	1 an	2022	4,10%	INSEE
Nombre de logements locatifs	/	CCSP	1 an	2022	2 797	INSEE
Nombre de logements saisonniers supplémentaires	50	CCSP	6ans	2025	0	CCSP
Nombre de logements pour étudiants	30	CCSP	6 ans	2025	0	CCSP
Nombre de logements sociaux	Augmenter le volume et maintenir à minima le pourcentage	CCSP	1 an	2022	968	Données sur le parc locatif des bailleurs sociaux (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)
3.3. CONSOLIDER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS, SERVICES PUBLICS ET COMMERCES DE PROXIMITÉ						
Répartition des services et équipements par commune (actualisation du tableau utilisé dans le diagnostic du SCoT et des indicateurs du DOO)	Maintien ou augmentation du nombre d'équipements et services publics	CCSP	6 ans	2024	193	Commune
Nombre de professionnels de santé et de pharmacies en 2024	Maintien ou augmentation	CCSP	6 ans	2024	167	INSEE

Indicateur	Objectif du D00	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
Nombre d'établissements scolaires ou de bibliothèques	Maintien ou augmentation	CCSP	6 ans	2024	23	INSEE
Taux d'accès au haut débit (fibre optique)	100%	CCSP	6 ans	2025	97%	ARCEP
Nombre de commerces	Maintien voire renforcement du nombre de commerces	CCSP	6 ans	2024	104	INSEE
Instauration des linéaires commerciaux dans les PLU	Bourgs centre et pôles d'appuis	Commune	6 ans	2025	0	Commune
3.4. UNE ÉCONOMIE A RENFORCER ET A ADAPTER						
Nombre d'emplois	Augmentation du nombre	CCSP	6 ans	2022	6 327	INSEE
Nombre d'établissements créés en moyenne par an	Maintien de la dynamique	CCSP	6 ans	2024	Moyenne de 275 / an sur la période 2012/2024	INSEE
Nombre d'extensions et de créations des ZAE	7 ha	CCSP	6 ans	2025	0	CCSP
Nombre de carrières	Indicateur d'état	CCSP	6 ans	2024	2	Commune
Km de piste de ski de fond	Maintien	CCSP	6 ans	2024	Crêvoix = 45 km	CCSP
					Réallon = 2,5 km	
					Crots = 15km	
Km de sentier de randonnée	Maintien voire augmentation	CCSP	6 ans	2019	470 km	CCSP
Km de parcours VTT country	Maintien voire augmentation	CCSP	6 ans	2023	560 km	CCSP
Superficie des pistes de ski alpin	Maintien	Crêvoix	6 ans	2022	Crêvoix = 22 km	Gestionnaire des domaines skiables

Indicateur	Objectif du D00	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
		Les Orres			Les Orres = 100 km	
		Réallon			Réallon = 30 km	
Fréquentation touristique (nombre de nuitées)	Maintien voire augmentation	CCSP	6 ans	2024	3.29 millions de nuitées	ADDET
Nombre de lits touristiques	Maintien	CCSP	6 ans	2023	67 000	ADDET
Réhabiliter les lits froids	8 000 lits	CCSP	6 ans	2025	0	CCSP / commune / ONB
Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2025	Maintien voire augmentation	CCSP	6 ans	2024	456 chambres	INSEE
Nombre et capacité des campings	Maintien voire augmentation	CCSP	6 ans	2024	3 914 emplacements	INSEE
Nombre d'autres hébergements collectifs	Maintien voire augmentation	CCSP	6 ans	2024	6 902 lits	INSEE
Surface déclarée à la PAC	Maintien voire augmentation	CCSP	6 ans	2019	27 300 ha	RPG
Nombre d'exploitations sur le territoire	Maintien voire augmentation	CCSP	6 ans	2020	220	AGRESTE
Nombre d'ETP agricole sur le territoire	Maintien voire augmentation	CCSP	6 ans	2020	320	AGRESTE